

CARPA Rhône-Alpes

Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats Rhône-Alpes

Association loi 1901 Déclarée en Préfecture du Rhône le 05/12/13 RNA W 691 084 694 publiée au J.O. le 21/12/13

BUNCH SELARL
Maître MORTEMARD DE BOISSE
Avocat
Lyon
Toque 2544

JFC / AA

Objet : ATTESTATION RUBRIQUE CAPITAL

N/Réf. : ATTEST05/03

Code affaire : RC230308 / 230035863

Affaire : SAS 16QJM

Constitution de Société.

Certificat de dépôt de fonds

Nous, Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats Rhône-Alpes, agissant en qualité de dépositaire des fonds et sur présentation de la liste des souscripteurs,

Attestons avoir reçu, le 14 mars 2023, la somme de 3 000 (trois mille) euros pour le compte de la société par actions simplifiée en cours de formation dénommée 16 QJM.

Cette somme correspond à la libération de la totalité des souscriptions suivantes :

- Virement de 1 000 euros au nom de la société 2HMB correspondant à 500 actions.
- Virement de 1 000 euros au nom de la société ADSOLEM correspondant à 500 actions.
- Virement de 1 000 euros au nom de la société Piloteus correspondant à 500 actions.

Total : 3 000 euros

La somme de 3 000 euros est portée sur le compte de la BPAURA.

Pour faire et valoir ce que de droit.

Fait à Lyon, le 16 mars 2023, en deux originaux.

Joëlle FOREST-CHALVIN
Présidente

